

## Les Vingt-huit sanctionnent sept Congolais

**Congo-Kinshasa L'après-19 décembre doit être légitime ou les relations en pâtiront.**

**L**es ministres des Affaires étrangères des Vingt-huit ont décidé lundi à Bruxelles d'adopter des sanctions personnelles contre sept responsables congolais.

Il s'agit de quatre militaires et policiers qui ont planifié, dirigé ou commis de graves violations des droits de l'homme au Congo (principalement lors de la répression de la manifestation d'opposition du 19 septembre) et de trois responsables ou personnes d'influence faisant obstacle à une sortie de crise consensuelle et pacifique.

Les noms cités sont: le général Ilunga Kampete, commandant de la garde présidentielle; le général Gabriel Amisi "Tango Four", commandant de l'armée pour la région militaire incluant Kinshasa; le général Célestin Kanyama, commissaire provincial de la police de Kinshasa; le commissaire supérieur principal Fernand Ilunga Luyoyo, commandant de la Légion d'intervention de la police nationale; le général John Numbi, ex-patron de la police nationale; le général Delphin Kahimbi, chef de la Demiap (renseignement militaire); et

Roger Kibelisa, chef de la Sécurité intérieure à l'ANR (Agence nationale de renseignement).

Les généraux Amisi, Numbi et Kanyama faisaient déjà l'objet de sanctions individuelles des Etats-Unis, qui y ont ajouté lundi le ministre de l'Intérieur, Evariste Boshab, et le patron de l'ANR, Kalev Mutond.

### L'après-19 décembre

L'Union européenne ne s'arrête pas là. Alors que l'Eglise tente une ultime médiation (qui devrait entrer dans le vif du sujet ce mardi dès 9h) pour tenter d'éviter des violences à l'occasion de la fin du dernier mandat légal du président Joseph Kabila, ce 19 décembre, ce dernier voulant se maintenir au pouvoir, elle apporte son soutien à la Conférence des évêques du Congo.

Et elle ajoute qu'*"un nouveau gouvernement allant au-delà de cette date (NdlR: le 19 décembre) doit fonder sa légitimité sur un cadre politique défini de manière claire et inclusive, faute de quoi les relations avec l'Union européenne en seraient affectées"*.

Kinshasa a réagi avec colère, par la bouche du porte-parole du gouvernement, selon qui ces sanctions sont *"illégales"*, *"aux antipodes du droit international"*. Le Congo *"entend les attaquer devant qui de droit"*.

**MFC**